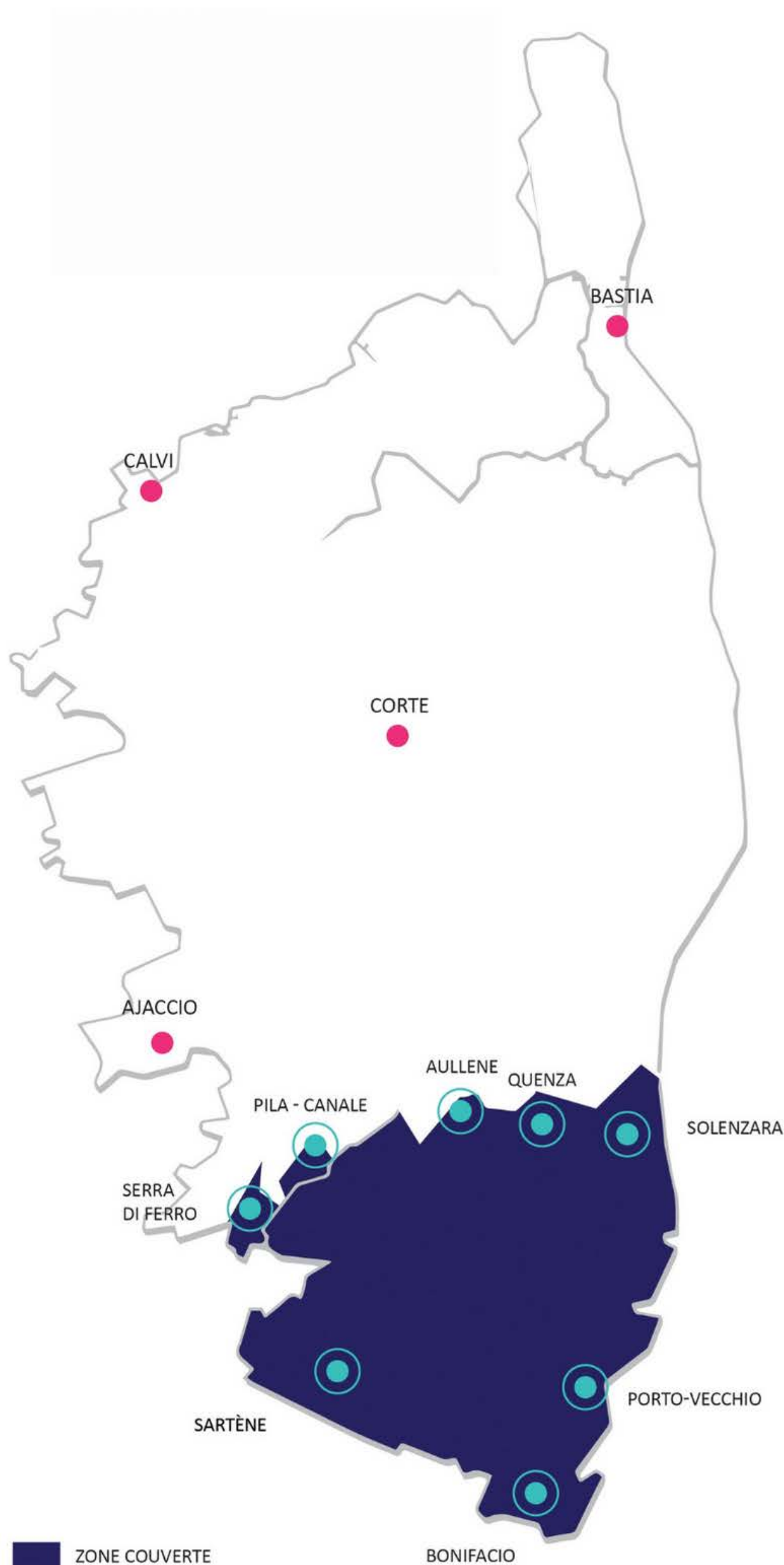


# TERRITOIRE D'INTERVENTION

## HAD et EPCSDP

Altagène  
 Arbellara  
 Argiusta-Moriccio  
 Aullène  
 Belvédère-Campomoro  
 Bilia  
 Carbini  
 Cargiaca  
 Casalabriva  
 Conca  
 Figari  
 Foce-Bilzese  
 Fozzano  
 Giuncheto  
 Granace  
 Grossa  
 Lecci  
 Levi  
 Loreto-di-Tallano  
 Mela  
 Moca-Croce  
 Monacia-d'Aullène  
 Olmeto  
 Olmiccia  
 Petreto-Bicchisano  
 Pianottoli-Caldarelo  
 Pila-Canale  
 Porto-Vecchio  
 Propriano  
 Quenza  
 Sainte-Lucie-de-Tallano  
 San-Gavino-di-Carbini  
 Santa-Maria-Figaniella  
 Sari-Solenzara  
 Sartène  
 Serra-di-Ferro  
 Serra-di-Scopamène  
 Sollacaro  
 Sorbollano  
 Sotta  
 Viggianello  
 Zérubia  
 Zonza  
 Zoza







CH SARTÈNE

# L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE DE COORDINATION SOINS PALLIATIFS ET DOULEUR

EPCSPD

SECRETARIAT MÉDICAL

Tél : 04 95 77 95 27

Fax : 04 95 77 95 26

secretariat.medical@ch-sartene.fr

www.ch-sartene.fr

## DANS QUELS CAS DEMANDER L'INTERVENTION DE L'EPCSPD ?

- Aide à l'évaluation et au traitement de :
  - la douleur aiguë
  - la douleur chronique cancéreuse et non-cancéreuse
- Soutien et accompagnement des patients et des proches en situation difficile
- Aide à la prise en charge clinique et aux décisions éthiques des personnes en fin de vie au domicile, en EHPAD ou à l'hôpital
- Soutien et conseils aux professionnels de santé

## QUI PEUT FAIRE LA DEMANDE D'INTERVENTION ?

- Le **patient ou ses proches** auprès du médecin référent à domicile ou en service d'hospitalisation
- **Tout médecin en charge du patient** : domicile, EHPAD, service de soins
- **L'équipe soignante** (à domicile ou en service d'hospitalisation) avec l'accord du médecin référent
- **Les soignants pour eux-mêmes**

## L'ÉQUIPE

- Le Médecin
- Les Infirmières
- La Psychologue
- L'Assistante sociale

## MODALITÉS DE REPONSE APPORTÉES PAR L'ÉQUIPE

**L'équipe effectue une analyse de la situation en lien avec le patient, l'entourage et l'équipe soignante**

- Une **réponse orale ponctuelle** en cas de demande technique simple (ex : renseignement social, ajustement de dose médicamenteuse...)
- Une **visite** à votre domicile ou au sein du service dans lequel vous êtes hospitalisé

Un compte-rendu écrit est systématiquement transmis au médecin demandeur avec propositions d'actions et/ou suivi par l'EPCSPD.



# HOSPITALISATION À DOMICILE

## QU'EST-CE QUE L'HAD ?

C'est une structure de soins alternative à l'hospitalisation qui permet d'éviter ou de raccourcir un séjour en établissement de santé.

Des soins médicaux et paramédicaux sont donnés à votre domicile pour une période limitée mais renouvelable en fonction de l'évolution de votre état de santé.

Les bureaux sont ouverts :  
du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30  
le vendredi de 8h30 à 15h30.

Une permanence téléphonique est assurée 24h/24 7 jours/7 par le médecin d'astreinte de l'HAD et les infirmières coordinatrices.

## LA PRISE EN CHARGE DU PATIENT

Le médecin traitant est le pivot dans l'organisation d'une HAD. Il est en charge des prescriptions.

Le médecin traitant travaille en collaboration avec le médecin coordinateur de l'HAD.

Le service HAD fait appel en fonction des besoins aux professionnels de santé libéraux : infirmiers, kinésithérapeutes, diététicienne... Ils assurent les soins en rapport avec les motifs d'hospitalisation.

Notre assistante sociale est présente pour toutes vos démarches administratives et sociales. Notre psychologue se tient également à votre disposition pour tout soutien nécessaire.

## MOTIFS D'HOSPITALISATION

- Assistance respiratoire
- Nutrition parentérale
- Nutrition entérale
- Traitement par voie veineuse
- Post-traitement chirurgical
- Soins palliatifs
- Pansements complexes
- Soins de nursing lourd
- Surveillance post-chimiothérapie
- Surveillance de radiothérapie
- Surveillance d'aplasie
- Prise en charge de la douleur
- Rééducation orthopédique
- Rééducation neurologique
- Education patient et/ou entourage
- Périnatalité
- ...

## QUI PRESCRIT L'HAD ?

- Le médecin traitant.
- Le médecin hospitalier,
- Le médecin coordonnateur d'un EHPAD,

Dans tous les cas les consentements du médecin traitant et du patient ou de la famille sont nécessaires.



## HAD SUD CORSE

Tél : 04 95 77 95 27

fax : 04 95 77 95 26

E-mail : [secretariat.medical@ch-sartene.fr](mailto:secretariat.medical@ch-sartene.fr)  
[www.ch-sartene.fr](http://www.ch-sartene.fr)

Centre Hospitalier de Sartène  
Route de Grossa - Lieu-dit Cacciabeddu  
20100 SARTENE